

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société UNIMED-(Unité de Fabrication de Médicaments)

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Appel à candidature pour le poste de représentant des actionnaires minoritaires Pour son Conseil d'administration au titre des exercices 2022-2023-2024

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales, la société « UNIMED » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

A cet effet, « UNIMED » informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

2- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit répondre- le jour du dépôt de son dossier de candidature - aux conditions suivantes :

- être obligatoirement une personne physique
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital d' « UNIMED » ne dépassant pas 0,5 % (soit 160.000 actions max) ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Etre en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- justifier d'une maîtrise, ou d'un DESS, ou plus en : gestion, comptabilité ou finance ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de gestion, de comptabilité ou de finance ;
- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration:

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- le président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du:
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital de « UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de « UNIMED ».
- toute personne qui est en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- L'originale d'une attestation de propriété d'actions délivrée par un intermédiaire agréé, justifiant le taux de participation du candidat dans le capital d'« UNIMED » le jour du dépôt de sa candidature.
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

4- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »
« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs»

Ils doivent être :

- déposés au siège social de la société, ou

- par porteur (la décharge du Bureau d'Ordre faisant foi), ou
- envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), ou
- par courrier électronique à l'adresse suivante (AG2022@unimed.com.tn) à condition que ce soit suivi obligatoirement par un dépôt au siège social de la société par porteur /ou par courrier postal,

et ce au plus tard le 26/05/2022 à 16h.00 date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, « UNIMED » transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « UNIMED » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

« UNIMED » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

Au cours de l'Assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection.

Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance.

Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'Assemblée électorale seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

Annexe 1:

Fiche de candidature
au poste du représentant des Actionnaires minoritaires
pour les années 2022-2023-2024

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

Annexe 2 :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'identité National
numéro.....demeurant au

....., candidat à l'élection au
poste représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « UNIMED »,

Déclare formellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, ne pas être
en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés
commerciales et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette
rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité